



La Roquebrussanne

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 083-218301083-20230411-2023_18-DE



Délibération du Conseil Municipal N°2023/18

Portant affectation des résultats 2022 – Budget principal

DEPARTEMENT DU VAR

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Présents : 18
Représentés : 1
Votants : 19
Absent : 0

Date de la convocation :
04.04.2023

Date affichage :
05.04.2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de La Roquebrussanne s'est réuni, après convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-9 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de son Maire, Monsieur Michel Gros

Présents : Michel GROS, Claudine VIDAL, Pierre VENEL, Sabine FONTANILLE, Jean-Pierre GOUJON, Bryan JACQUIN, Sabah BAUDRAND, Magali ATLAN, Stéphanie DEBOUW-SERRAULT, Marylène RICCI, Nathalie WETTER, Hugo NIEDERLAENDER, Michel GAGNEPAIN, Bernard BELORGEY, Jean-Mathieu CHIOTTI, Lionel BROUQUIER, Denis CAREL, Ludovic ODRAT, Chrystelle GAZZANO

Procurations :

Sabine FONTANILLE a donné procuration à Bryan JACQUIN

Absent :

Secrétaire de séance : Claudine VIDAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat,

Constatant que le compte administratif 2022 fait apparaître un résultat de clôture de
+ 581 592,18 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de la section de fonctionnement

a. <u>Résultat de l'exercice 2022</u>	+ 290 901,16 €
b. Résultats antérieurs reporté	+ 290 691,02 €
<i>R 002 du compte administratif (excédent)</i>	
Résultat à affecter : = a. + b. (1)	+ 581 592,18 €

Solde d'exécution de la section d'investissement

c. <u>Solde d'exécution d'investissement 2022</u>	- 105 600,13 €
d. <u>Solde antérieurs reporté</u>	+ 368 512,10 €
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	+ 262 911,97 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	+ 779 706,82 €
Excédent de financement = e. + f.	+ 1 042 618,79 €

AFFECTATION DU RESULTAT

<u>Report en fonctionnement (R 002)</u>	+ 290 901,16 €
<u>Affectation en réserves (R 1068 en investissement)</u>	+ 290 691,02 €
<u>Report en investissement (R 001)</u>	+ 262 911,97 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement 2022 du budget principal comme énoncé ci-dessus.

LA ROQUEBRUSSANNE, le 12 avril 2023.

Le Maire,



Michel GROS

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

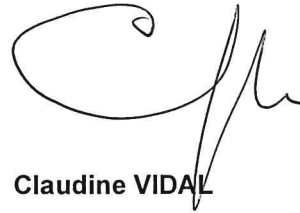
Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 083-218301083-20230411-2023_18-DE



La secrétaire de séance,



Claudine VIDAL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Publiée le :

Reçu en préfecture le :